

CONGRÈS REFUTS FLORENCE ITALIE 28-30 juin 2017

Maryse PERVANCHON Psychologue Psychothérapeute Anthropologue

Bruno RANCHIN Responsable de formation Sociologue Ingénieur social

ASSOCIATION VIVRE AUTREMENT SES CONFLITS : AVAC à TOULOUSE

Les coopérations d'une Association à vocation thérapeutique et sociale : de la sphère judiciaire aux acteurs de l'intervention sociale

C'est notre implication bénévole (4 intervenants thérapeutes sur 8 sont salariés) à l'AVAC (Association Vivre Autrement ses Conflits) régie par la loi de 1901, fondée en 1996 à Toulouse, qui justifie notre intervention sur le thème des aspects juridiques, techniques et éthiques de la construction de la relation entre acteurs du travail social, du bénévolat et de la sphère judiciaire. Nos accompagnements socio-thérapeutiques s'adressent aussi bien aux hommes qu'aux femmes, en particulier pour la prise en charge de populations concernées par les violences familiales et conjugales. Sur ce thème notre action est complémentaire du travail des institutions : sociales, juridiques, médicales, policières. Nous intervenons en partenariat étroit avec la justice, notamment avec le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) et en lien avec le tissu associatif du secteur social et médico-social. C'est en exposant les modalités et les résultats de nos animations en binôme, en qualité de psychologue et sociologue, de groupes de parole à effet thérapeutique et d'insertion sociale, que nous proposons cette communication. Il nous paraît intéressant de mettre l'accent sur deux axes particulièrement importants dans l'action de l'AVAC : notre coopération étroite avec la sphère judiciaire et notre impact certain en tant qu'acteurs du monde associatif sur l'action sociale générale : en termes de prévention, mais aussi en termes d'alternative à la poursuite, à l'incarcération, en prévention à la récidive, à travers nos réseaux d'action. Ceci en référence à plusieurs de nos secteurs d'intervention : situation carcérale, précarité économique et scolaire, lutte contre l'isolement social.

I- Présentation de notre association

Nous recevons aussi des hommes qui sont :

- en parcours spontanés
- en injonction de soin, ou en obligation de soin

1 – La situation de l'AVAC dans l'organisation des prises en charge

L'AVAC, « Association Vivre Autrement ses Conflits », propose depuis 21 ans des consultations cliniques par des psychothérapeutes mais aussi des sociologues auprès de femmes, et parfois d'hommes, victimes de viol, d'inceste, de pédophilie, victimes de violences conjugales, familiales et auprès d'hommes (mais aussi des femmes) qui commettent des violences familiales, conjugales.

L'AVAC propose une diversité de prises en charge à visée psychothérapeutique :

- entretiens individuels
- 150 contacts téléphoniques qui ont duré plus d'1 h = entretien !
- entretiens en couple : 14% de nos prises en charge
- entretiens en famille : 7%
- ce qui est plus original : groupes de paroles, pour personnes victimes d'agressions sexuelles : on en reçoit une quarantaine par an : 7 ou 8 par séance (avec cette année 6 hommes victimes d'inceste ou de pédophilie acceptés dans les groupe désormais mixtes des personnes victimes) et pour hommes (7 ou 8 par séance). On en reçoit de 100 à 120 par an ... Et toujours en co-animation homme/femme et psychologue/sociologue parce que nous considérons que la violence est autant un fait individuel à causes et conséquences individuelles, qu'un fait social à causes et à conséquences sociétales.

L'organisation de groupes de paroles pour femmes auteurs de violence conjugale est devenue effective. (Même si peu de personnes sont présentées par la justice : 1 début mars 2017 avec 4 femmes et depuis plus rien !)

En effet nous participons à des stages de responsabilisation où les stagiaires (groupes non-mixtes d'hommes ou de femmes) participent financièrement.

Nous adhérons sur la France à une Fédération d'associations qui comme nous travaillent dans le cadre de groupes de parole avec des hommes auteurs de violences conjugales mais aussi en individuel ou en couple : la FNACAV (Fédération Nationale des Associations et des Centres de prise en Charge d'Auteur-e-s de Violences conjugales et familiales) regroupe 25 associations en France ce qui apparaît peu.

Quelques mots sur l'ensemble de notre population :

Nous travaillons en faveur d'une population plutôt dans la précarité : 47% des utilisateurs et des utilisatrices sont sans revenu ou vivent de revenus de substitution.

Nous proposons des prises en charge gratuites pour quelque 120 personnes

Les groupes de parole sont gratuits ;

95% des intervenants AVAC sont des bénévoles et ... plutôt des retraités ! Nous sommes 8 intervenants H & F.

Nous avons reçu 459 demandes en 2016

42% d'hommes dont 15 sont victimes de violence (4 victimes de violences conjugales dont 1 à la fois victime et auteur, 1 homme victime de violences par ses frères et 4 victimes d'agressions sexuelles et 6 victimes de violences diverses), 58% de femmes dont 8 sont auteures de violence (41 victimes de viol, d'inceste ou de pédophilie).

Plus de la moitié (61%) de notre population se situe entre 25ans et 45ans. 28% après 45 ans.

Sur l'ensemble de notre public : la moitié a un niveau Bac et +.

Par rapport aux années précédentes, la part du niveau d'étude le plus élevé est en augmentation : la précarité touche de plus en plus, même celles et ceux qui ont fait des études et même celles et ceux qui ont une activité professionnelle.

Des hommes moins qualifiés.

Les hommes sont 18% à avoir un niveau qui ne dépasse pas l'école élémentaire.

Et surtout 25% des hommes seulement ont un niveau bac et plus, et 54 % chez les femmes.

Donc : les hommes et les femmes que nous recevons ne sont pas forcément du même milieu social.

Ceci dit la différence est aussi nette entre les hommes adressés par la Justice (les conseillers pénitentiaires du SPIP et des Médiateurs judiciaires sous contrat avec l'ARSEEA (Association Régionale de la Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte)) et ceux qui participent au groupe de parole « en démarche volontaire ». Ces derniers ont en majorité un niveau d'étude plus élevé. Les hommes mis en cause par la justice pour violence envers leurs compagnes et faisant l'objet de mesures transitant par le SPIP et l'ARSEEA sont très majoritairement d'origine sociale modeste (surtout pour le SPIP).

Un homme de nos groupes passé par la case prison a dit : « *y a qu'à regarder dans la cour de promenade, y a que des noirs et des arabes* ». Lui est algérien et a roulé sans permis, s'est fait attraper, avant de récidiver (en termes de jugement pénal, non en termes de forme « délinquantielle ») en claquant sa compagne.

2 poids 2 mesures ou l'injustice de la justice ! « La prison donne à lire le monde contemporain » ... Et l'AVAC aussi !

Les groupes de parole représentent une méthodologie originale, bien que lourde.

Travailler en groupe, implique, pour nous, de s'inscrire physiquement dans un groupe de parole, « en être », y être présent régulièrement et y parler de sa violence. Cela suppose qu'en amont :

- Une motivation réfléchie a déjà été réalisée,
- Un travail d'auto analyse critique est déjà en cours,
- Une présence régulière est indispensable : un contrat moral de 4 séances au minimum est exigé,
- Une organisation psychologique individuelle border line (ou une autre pathologie) n'entravera pas la marche en groupe

- Mais aussi pour l'AVAC une obligation de synthèse vis à vis de nos contractants, dans le cadre du suivi pour obligations ou injonctions de soins, ou pour le moins l'obligation de rencontrer l'institution ou l'association spécialisée.

Pour s'assurer de tout cela : 1 entretien préalable est indispensable avant chaque arrivée dans les groupes. Ce qui représente un tri de population et l'assurance qu'aucun homme n'est dans le déni total et que la structure de la personnalité relève d'une prise en charge que l'AVAC peut assurer dans son dispositif de groupe de paroles.

2- Les modalités de prise en charge

La dimension des groupes :

8 participants au maximum. La dynamique de groupe que nous savons construire et gérer en binôme, avec la méthodologie des sciences humaines, n'a d'efficacité en termes de prise de parole et d'écoute de l'autre, et donc d'avancée remarquable dans l'évolution de la prise de conscience et de la responsabilisation, que dans un cadre restreint de participants.

Une double animation psychologique et sociologique, nous l'avons dit nous semble indispensable.

Une double animation par un couple de formateurs homme/femme est tout aussi indispensable.

Deux types de temporalités : ouverte ou en temps contraint :

Et 3 modalités ou formules de travail en groupe, selon les contrats que nous honorons :

Le rythme des ateliers est le suivant :

A – Le groupe en temps « ouvert AVAC » pour hommes en démarche volontaire. Ce groupe de parole « ouvert AVAC », fonctionne depuis 2002, avec des hommes qui viennent ici surtout de leur propre initiative. Ils peuvent revenir aussi volontairement après avoir effectué leur peine.

Quelques motivations entendues dans les groupes :

Trop de honte et de culpabilités personnelles

Recherche de soutien moral

Recherche d'aide à la prise de décision

Calmer la souffrance

Calmer l'impulsivité

Enlever la sensation de ne plus exister en tant qu'individu

Ne plus être unijambiste dans un monde où il faut faire des claquettes

Ne plus avoir ce sentiment d'impuissance totale

En finir avec les crises de larmes à répétition

Comprendre pourquoi ce à quoi je ne voulais pas ressembler a fini par arriver

Sortir de l'idée du suicide

Comprendre pourquoi la violence éclate sur les femmes qu'on aime

Comment dépasser ce qu'on a vécu ?

Comment arriver à parler ?

Ne plus être traité comme un sous-homme

Sortir d'une spirale

Supprimer les peurs

Apprendre à dire 'non'

Pour ne pas reproduire la violence

Arrêter de vouloir faire mal

- Certains sont en présentiel après dépôt de plainte de leur compagne. Mais depuis peu d'autres sont en post-sentenciel quand ils reviennent d'eux-mêmes après avoir assumé leur obligation de suivi.

- Le groupe « ouvert AVAC », fonctionne tous les 15 jours à raison d'une heure 1/2 par séance, en soirée, 20h/21h30 et souvent 22h30. La parole totalement libre, même si le rôle des 2 animateurs est à la fois de tendre des perches réflexives et interprétatives en fonction du déroulement, pour une avancée de type psychothérapeutique.

Ce groupe comme son nom l'indique est à géométrie variable : à chaque séance, 1 ou plusieurs participants nouveaux peuvent être présents et acceptés ! Malgré le contrat moral minimal demandé au cours de l'entretien préalable de rester au moins 4 séances, plusieurs participants sont partis au bout d'une séance, soit sans ouvrir la bouche ou presque, soit en « vidant leur sac », mais sans que nous puissions savoir ce qu'ils deviennent. Plusieurs autres sont restés entre 2 et 3 ans et même 4 ans ! Là autant dire qu'il s'agit de psychothérapie !

On évalue que la moyenne des présences s'établit autour d'une dizaine de séances, soit 4 ou 5 mois.

B– Les groupes fermés en temps contraint :

1- Les « Ateliers de sensibilisation » pour hommes dans le cadre de notre contrat au sein des MJD (en partenariat avec l'ARSEEA: Association Régionale pour la Sauvegarde des Enfants, des Adolescents et des Adultes)

Dans cette modalité nous sommes en contrat avec l'ARSEEA où nous proposons des ateliers de sensibilisation depuis janvier 2010. Ici nous nous retrouvons en face d'hommes, en pré-sentenciel, ils font l'objet d'une mesure alternative aux poursuites. Dans ces groupes, certains vraiment rares, minimisent l'importance et les dommages que la violence occasionne. Du genre : « une baffe n'a jamais fait de mal à personne ! » Et bien si, cher monsieur !

Parole en groupe, plutôt que groupe de parole !

Ces ateliers ont lieu 1 fois par mois pendant 3 heures, dans les locaux de la MJD à Toulouse avec des hommes qui sont suivis par l'une ou l'autre des médiateurs judiciaires. Là il y a une feuille de présence. Chaque participant doit suivre 2 ateliers, donc à 1 mois d'écart. Donc 6 h au total.

Il s'agit ici d'objectif pré-thérapeutique, on souhaite :

- impliquer, faire réfléchir,
- faire exprimer des interrogations et des souffrances individuelles, conjugales et sociales, en évitant les jugements de valeur,
- arriver à la notion de responsabilisation, faire comprendre que dans la vie la volonté ne résout pas tout.
- tenter de les faire s'orienter vers des modalités d'approfondissement de leur prise en charge.

On ne sait rien d'eux, nous ne leur demandons pas de raconter une énième fois l'acte violent, mais de réfléchir ensemble sur un 'pourquoi ?', et un 'comment ?' ne pas recommencer. Ce sont les médiateurs et les médiatrices qui les orientent vers nous. Ils savent que leur présence pendant 6 h est pour le Procureur un élément de preuve de leur motivation au changement. Autrement dit il est dans leur intérêt de ne pas recommencer les relations de violence en couple, épée de Damoclès certes, ... et on les attend dans le groupe ouvert AVAC s'ils ont envie de poursuivre.

2- Les « Ateliers de responsabilisation » pour hommes, dans le cadre de notre contrat avec le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation)

Dans cette modalité nous voyons des hommes en post-sentenciel, auxquels nous proposons depuis 2008, des ateliers de responsabilisation pour les auteurs de violences conjugales, à visée psychothérapeutique.

Il y a 5 ateliers obligatoires dans notre petit local AVAC au centre de Toulouse : chacun signe la feuille de présence ! Toute absence est transmise le lendemain à leur conseiller SPIP et au Juge d'Application des Peines.

Chaque atelier dure 2 h, 1 fois par semaine pendant 5 semaines de 20h à 22h. Nous assurons avec le SPIP 2 stages de 10 h au total par an.

(Nous sommes aussi intervenus en quartier de courte peine, QCP, à Seysses, depuis son ouverture en juin 2009 jusqu'à décembre 2011. Les restrictions budgétaires ont eu raison de notre présence depuis fin 2011).

Il y a aussi un entretien obligatoire à l'AVAC en face à face dans les 8 jours précédents et il y en a un second dans les 8 jours qui suivent le travail de groupe : ce qui nous permet d'établir une sorte de bilan de fonctionnement général, dont nous sommes responsables pour nos contractants, mais aussi pour une réflexion et une compréhension de la violence que nous tentons d'affiner au fil des séances.

3- Les «Stages de responsabilisation» pour hommes ARSEAA.

Application de la modification de la loi du 4 août 2014 Article 222-44. Titre III : Dispositions relatives à la protection des personnes victimes de violences et à la lutte contre les atteintes à la dignité et à l'image, à raison du sexe dans le domaine de la communication.

1 stage par mois d'une journée, où l'AVAC intervient pour un groupe de parole de 2 heures pour 8 participants hommes recrutés sur obligation pénale avec une participation financière de 200€, gérée par l'association ARSEAA, partenaire du tribunal, et qui a aussi valeur de sanction. (Procureur, AVAC, ARSEAA, PRÉVIOS (Prévention Violence et Orientation Santé) est une association loi 1901, créée en 2006 par une docteure, réunissant des professionnels de terrain œuvrant dans le champ de la prévention de la violence au sein des différents secteurs d'activité (sanitaire, social, judiciaire...)-, ARSEAA) Ce groupe fonctionne sur la même méthodologie que pour tous nos autres groupes de parole.

Nous avons aussi des groupes de responsabilisation au deuxième Tribunal de Grande Instance du département de la Haute-Garonne, à Saint-Gaudens, où nous travaillons là dans un territoire plus rural et montagneux.

3- Notre méthodologie psychopédagogique :

Comment travaillons-nous ? Nous ne devrions jamais poser cette question parce que nous avons toujours des difficultés à faire une réponse claire !

L'inventaire de notre trousse à outils serait :

- La symbolisation c'est-à-dire la mise en perspective de ses actes. Le passage au sens nous importe : ne pas en rester au simple rapport des mots et des choses ; d'introduire la dimension intersubjective du rapport à autrui.

- La mise en parole et en récit. Se positionner dans le temps.

- Une analyse des états émotionnels, qui envahissent facilement, pour se décharger dans l'impulsivité.

- La liberté d'imagination et d'expression, associée à l'humour, à la dérision : susciter le rire nous semble très important.

- La confiance comme mode de rapport interrelationnel (exemple de ce très jeune homme dont le père a tué son épouse et s'est suicidé dans la chambre conjugale : il a raconté au début qu'ils étaient morts dans un accident de voiture – comme il l'avait fait à tout le monde jusque là - et à la 4^{ème} séance il a annoncé qu'il voulait arrêter un mensonge face à nous).

Pour les ateliers de ce type, dont le temps contraint de 10h peut être qualifié de court nous proposons un 'thème – support', une phrase hameçon. N'oublions pas que ces hommes n'ont pas souvent vraiment parlé de leurs émotions et en tout cas jamais en groupe de pairs. Nous ne disposons d'aucun dossier préalable, nous ne savons rien de chacun avant qu'ils ne fassent le récit de leur trajectoire ou ne nous montrent leur « bracelet électronique ».

II – Notre partenariat avec le Service Pénitentiaire d’Insertion et de Probation (SPIP).

A - Retracer les contours du contexte général de nos interventions avec la justice

Situation de la population carcérale en France : statistiques du ministère de la justice

1970 : 30 000 personnes détenues

2000 : 50 000

1^{er} Juillet 2016 : 69 375 détenus

Cette accélération de la surpopulation fait que la solution de la peine d’emprisonnement est devenue elle-même un problème.

N’y a-t-il donc pas d’autres formes « d’hygiène sociale » auxquelles nous pourrions avoir recours ?

SI : les peines exécutées en milieu ouvert, au sein de la société, sont une réponse qui fait sens : elles permettent à la fois de sanctionner la personne, et de l’accompagner afin qu’elle reprenne toute sa place dans la société.

- La prise en charge en milieu ouvert

Au 1er janvier 2016, en France, plus 173 000 personnes sont suivies en milieu ouvert par les services pénitentiaires d’insertion et de probation (SPIP). Les mesures alternatives à l’incarcération répondent à une démarche axée sur la responsabilisation du délinquant. Les effectifs des personnes suivies en milieu ouvert ont presque quadruplé en 30 ans en France. Ces hommes sont en post-sentenciel : ils ont été jugés et punis et ne doivent pas récidiver.

Voilà donc une émergence sociale qui nous intéresse et à laquelle nous participons vigoureusement depuis 2002 !

C’est donc la notion de RÉCIDIVE, et particulièrement son absence, qui fait LIEN et PRESSION dans notre réflexion et notre action dans un PROJET COMMUN SPIP/AVAC.

B – Notre champ d'intervention AVAC/SPIP : violences conjugales

Notre thème d'action se restreint au champ des violences conjugales, ce qui n'est pas rien, puisque, en France, 223 000 femmes de 18 à 75 ans en sont victimes par an, de la part du conjoint : blessures physiques et/ou violences sexuelles, dommages psychologiques, vie familiale bousculée. Cette violence en couple est un délit donc puni par des lois, plutôt récentes.

- Loi n° 2006-399 du 4 avril 2006 fut la première à renforcer la prévention et la répression des violences au sein du couple, en France. Elle facilite l'éloignement de l'auteur de l'infraction du domicile de la victime et elle reconnaît le viol entre époux.
- Loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants. Elle définit le délit de violence psychologique.
- Loi N°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes : Convention du Conseil de l'Europe. Elle est le premier instrument européen contraignant créant un cadre juridique complet pour prévenir les violences à l'encontre des femmes, protéger les victimes et mettre fin à l'impunité des auteurs de violences.

QUI SONT LES BÉNÉVOLES DE L'AVAC responsables des groupes de parole avec le SPIP?

Vous l'avez compris nous participons au développement psychologique individuel en relation avec l'identité sociale des auteurs de violences en couple.

QUI SONT LES PROFESSIONNELS DU SPIP ?

Les professionnels du SPIP, des agents de probation¹, sont de trois caractéristiques idéal-typiques avec aussi des hybridations² !

¹ En religion : temps d'épreuve qui précède l'entrée dans un ordre. En justice mise à l'épreuve des délinquants sous contrôle d'un comité pour aider à se reclasser. Probare = prouver. On veut bien les insérer, mais ils doivent prouver leurs motivations, leurs capacités à cette réinsertion.

² Xavier de Larminat, *Hors des murs, L'exécution des peines en milieu ouvert*, PUF, 2014.

- Des travailleurs sociaux, (depuis la création en 1993 en remplacement des éducateurs pénitentiaires) dont le registre d'action est du type réinsertion, assistance, avec un positionnement généraliste.

- Des contrôleurs juristes depuis 1980) dont le registre d'action est de l'ordre de la répression et du contrôle dont ils sont les spécialistes. Le code pénal est pour eux symbole et garant de la loi.

- Des criminologues (depuis 2010) qui interviennent avec des objectifs de prévention et d'évaluation, de manière prédictive. Ce sont des experts d'inspiration cognitive et comportementale.

Il y a donc complémentarité entre nos formations et nos actions AVAC/SPIP

Remarque : on est en présence d'une majorité de femmes en position d'autorité face à une population essentiellement masculine (et violente !) : antenne de Toulouse : 27 agents : 4 hommes, donc forcément quelques effets sur les conditions de prise en charge !

Ce que nos locuteurs remarquent et commentent !

C – Les objectifs du projet commun AVAC/SPIP

1- Nous essayons de comprendre et donc d'expliquer :

Ce que nous souhaitons comprendre c'est pourquoi les hommes qui sont envoyés dans nos groupes de parole par le SPIP, ont 'plus que parfois', été jugés sur ce qu'ils ont fait certes, mais, à la lumière de ce que l'habitus sociétal pense qu'ils sont.

Pour le dire autrement : il n'y a rien à espérer de bon, rien à tirer, rien à attendre, de ces « monstres asociaux », de ces « bourreaux » qu'on a défini *a priori* comme punissables mais surtout irrécupérables, puisqu'ils ont été violents avec leur compagne. En utilisant ces étiquettes, on place d'emblée ces hommes dans des espaces intouchables : or ce que nous voulons, c'est précisément les toucher ces hommes violents pour les amener à des prises de conscience.

Autant préciser dès maintenant que c'est aussi chez ces participants que se retrouvent des hommes de condition modeste et d'origine immigrée, qui sont arrêtés immédiatement après le dépôt de plainte de la victime et, s'il y a poursuite, qui reçoivent un traitement en temps réel. Ce qui est une façon de leur repreciser leur place dans notre société : couleur de peau et faibles ressources sont une invite à exclusion du champ social, ils le savent, ils le vivent, c'est une autre façon de les 'toucher'.

Ce qui nous oppose à certaines associations féministes locales qui estiment inutiles et inadmissible de travailler avec des « brutes et des « bourreaux » auteurs de violence sur des femmes. La conséquence de cette prise en charge est précisément de faire baisser les violences faites en couple.

2 - Notre projet commun avec le SPIP est :

a) - de les faire passer du déni, à la reconnaissance de leur violence ; puis de la reconnaissance à la responsabilisation pour aboutir à un changement de comportement, contrôle de leur impulsivité.

b) - Nous choisissons l'expression de la parole en groupe comme méthodologie. Comment connaître l'expérience qu'autrui à de lui-même ? Par l'extériorité de leur voix, de leurs paroles. Justement pour ces hommes est un apprentissage absolument nouveau et une aide qui s'impose petit à petit face à la récurrence.

Ils sont : - dans une vraie difficulté à se raconter,

- honteux de leurs débordements d'un point de vue individuel et social

- interrogatifs quant au rôle thérapeutique ou constructeur de la parole.

« *Comment parler peut faire changer mon impulsivité contre elle ?* »

– Quelques thèmes abordés en groupes de parole sur les 10 heures obligatoires :

Nous aimons dominer : désir plaisant d'autorité possessive qui implique plutôt la soumission de l'autre. Notion de victimisation et de celle de victime en lien avec leurs expériences. Lien à la violence.

Nous avons besoin de reconnaissance pour construire et maintenir notre identité individuelle et sociale. Expressions des sensations, des émotions d'enfance. Lien à la violence.

Les images mentales stéréotypées du masculin et du féminin : déconstruire les concepts incorporés par l'éducation : garçons : force, courage, sang-froid, virilité ... filles : faiblesse, sensibilité, hystérie ... Machisme /virilité misogynie. Lien à la violence.

Nous interprétons dans le couple les paroles, les messages de l'autre en liaison avec nos désirs et nos résistances : notre monde est-il partageable avec celui de l'autre ? Lien à la violence.

D – Qui sont-ils ?

2 bouts de récits de vie pour illustrer

1 - « *On s'est connus à 17ans et on s'est mariés il y a 10 ans. Elle a 34 ans, moi aussi. On a 2 enfants de 8 ans et 6 ans. J'étais aigri et jaloux. Je m'en suis pris à un copain qui envoyait des textos bizarres à ma femme. J'ai quitté la maison pendant 1mois. Je suis revenu et reparti 2 fois. J'enseigne la boxe. J'ai pris un coup dans la rate et je suis resté 1mois1/2 à l'hôpital. Puis je me suis mis à sortir sans elle. On s'est mutuellement trompés. Alors je l'ai étranglée, j'ai pété un câble. J'ai voulu me foutre en l'air au volant. Elle était partie avec un des enfants. Et puis on s'est revus, on s'est raconté nos écarts. Alors elle a porté plainte. On s'est séparés 4 mois. J'ai cassé le pare-brise de sa voiture, je lui ai piqué son portable, j'ai commencé à picoler et j'ai repris une autre femme. Elle a mis la maison en vente, elle a pris un avocat et elle est retombée dans mes bras. On a rediscuté sur l'amour, les sentiments. Elle a eu une bonne éducation et elle est fille unique. Moi, mon père est pied noir, camionneur, on a débarqué à Bagatelle, quand j'avais 10 ans, J'ai 5 frères et sœurs. Mon père me donnait des coups de ceinturon pour me mater. La violence était fréquente, ma mère aussi courbait l'échine sous les coups. Je me sens impulsif encore, mais plus stable maintenant. Je suis macho. On s'aime plus qu'avant, on parle beaucoup, on arrive à se comprendre, elle m'a éduqué, elle m'a fait avancer. Je me sentais inférieur à elle et plus maintenant. Mais je suis imprévisible. J'ai brisé les gosses. J'ai peur encore d'être déçu.*

Ma femme a enlevé les plaintes, mais le procureur n'était pas d'accord, j'ai fait de la garde à vue et je suis ici (à l'AVAC). Je n'ai pas eu d'amour, pas d'éducation, mais des coups. Je trouve notre histoire jolie : amour, tristesse, violence. Pour son père à elle je n'étais pas le type qu'il lui fallait. J'ai foutu une fois sur la gueule à mon beau-père et depuis il ne m'a plus embêté. En banlieue, c'est la loi du plus fort, il faut se battre ».

2 - *« Pour nous les hommes, c'est difficile. Je tombe sur des femmes toujours conflictuelles. J'ai une prédisposition à boire. On se sent castré. Je suis toujours dans des situations de rapport de force. C'est parti comme un coup de feu avec cette femme depuis 1an. Je sais qu'il y a un profil de nanas qu'il ne faut pas que j'approche. J'ai fait des erreurs de jeunesse en buvant beaucoup dès 15 ans. J'avais un père calme, doux et une mère hyper autoritaire et méchante contre laquelle j'ai toujours été en guerre. » Ma mère est dépendante de l'alcool depuis que je suis petit. J'ai besoin de cravater c'est-à-dire d'être chaud. J'aime bien me maîtriser. J'ai explosé parce que je ne supporte pas de ne pas maîtriser une situation. Je ne supporte pas qu'on ne tienne pas sa parole. Le feu attire le feu. On a le même vice elle et moi. Quand on arrive en butée, on tape. »*

Nous entendons :

- Douleur, souffrance affective, souffrance physique, violences d'enfance, incompréhension, relations familiales blessantes, dévalorisantes. Une non-reconnaissance. Pour le moins des conditions adverses d'existence !

- Tout ce qu'il faut pour entraîner : ressentiment contre la société entière, rancune, refoulé, désir de vengeance, envie de compensation, alcool, drogues, et aussi tentatives de supprimer ce poids d'enfance en se supprimant soi-même.

E – Quelques éléments qui restent à travailler, à construire pour mieux comprendre :

- La construction du sentiment d'identité

Nous savons que si l'identité est solide, on a moins, ou peu, ou pas besoin de violence, c'est pourquoi il nous importe de repérer le niveau de la qualité d'estime de soi dont on a bien compris qu'il est une des conséquences de la construction identitaire.

- La relation à leur père

C'est un élément fort de cette identité, qui émaille beaucoup de récits et qui décrit des ignorances de paternité, des pertes, des vides, des absences, des humiliations, des violences de la part des pères, qu'ils évoquent encore avec ressentiment et douleur et surtout ne pas faire pareil.

- La tradition culturelle et les stéréotypes des rôles sexués.

Quelle que soit la culture on entend des rapports de force ou de machisme, chez chacun de ces hommes. « *La femme est faible* », « *facilement malade* », « *la ménopause s'éternise* » « *elle est insupportable dans ses sautes d'humeur* », et enfin : « *comme elle est sortie de la côte d'Adam elle est 'tordue'* » et « *impossible à redresser* » ! L'image est rarement valorisante et on ne sent aucun désir de la valoriser; la compagne est présentée comme fragile, en particulier influençable par les autres. Et quand elle est forte : elle est surtout "*forte en gueule*."

- Leur objectif poursuivi d'être un 'bon père'

Comme si la responsabilité face aux enfants, devenait le pivot d'une reconnaissance individuelle et sociale possible qui compense 'la face perdue', contre l'Autre, la femme. La garde des enfants leur paraît rarement équitablement partagée.

ENFIN : **- Le rôle provocateur de la femme : pour 2 « bonnes » raisons :**

1 - En France les femmes sont soutenues par la loi et assurée de cette protection sociale

En France il est facile pour la femme « *de se débarrasser de l'homme quand y a des enfants* » et « *être libre avec 1200€ comme allocation mensuelle on est en dessous* ».

2 - La force de la parole féminine utilisée en contre-pouvoir

La parole féminine est une façon reconnue et forte de contraindre, de séduire, d'abaisser, d'inférioriser, d'exercer une violence sur fond de désir de domination, bien plus forte et « *plus efficace que les coups* ».

C'est une stratégie : « *Les hommes ont les bras, les femmes ont la langue* »/« *Je dis un mot elle en dit cent.* »

« *Je vis avec un dragon qui hurle, qui collectionne les fusils, fait du ball-trap, me menace avec une douille d'obus et a tenté de jeter mon chien dans la Garonne* ».

- Ce qui fonctionne dans de tels groupes :

- L'aide à la parole, de l'un à l'autre des participants. Les récits des autres sont d'un grand secours.
- Une remise en route de la confiance en soi et de l'estime de soi en tant qu'homme et père.
- La compréhension du rôle de la peur, voire de l'angoisse, qui est un élément moteur des conflits et de la violence.
- Le groupe est un contenant qui englobe, qui pose des limites et qui fait exister. On peut y exprimer ses sentiments de honte et sa culpabilité et y pleurer, « *sans être repéré comme une gonze* ».

Et donc nous entendons : « *Le groupe nous a aidé à comprendre ce qu'il faut faire ou pas* »/« *Ça m'a libéré, aidé à parler* »/« *Je me suis lâché* »/« *Ça m'a gêné de me raconter au début j'avais une appréhension et j'ai apprécié les échanges, le partage des idées.* »/« *C'est une expérience qui m'a permis de voir la vie autrement.* »/« *On est tellement confiant ici qu'on peut dire les choses, même si on repense sans cesse au mal qu'on a fait* ».

S'il faut conclure :

Ce qui est mis en question ce n'est ni la violence en général ni la violence sur cette personne en particulier, mais la difficulté à établir des relations sans violence, et pouvoir imaginer sereinement l'autre comme un individu autonome, libre, à condition de l'être soi-même et c'est là le début du travail vers un changement pour une relation de couple calmée!

Le cœur du problème pour la plus grande part des hommes auteurs de violence qui participent à ces ateliers, reste la construction de l'identité. Instable, inachevée, peu structurée, incertaine ou défaite, l'identité avec les malaises ou les failles de cette identité restent un élément fort et forment un tronc commun des récits de vie de chacun de ces hommes. On comprend mieux que la prison ne puisse apporter aucune solution.

III - NOTRE PLACE ET DANS L'INTERVENTION SOCIALE ET NOTRE IMPACT DANS L'ACTION SOCIALE

Outre notre partenariat privilégié avec le SPIP qui concerne d'ailleurs aussi des suivis individuels et de nombreux appels téléphoniques en termes d'orientation ; d'évaluation, de conseil, nous entretenons des collaborations étroites avec d'autres partenaires autour des violences conjugales.

Il est important de souligner que nous nous inscrivons dans une innovation permanente à travers l'émergence de nouvelles formules de prise en charge sous forme de groupes de parole. Notre activité est inscrite dans une articulation entre victimes et auteurs, quel que soit le genre. Elle se situe à la fois dans une écoute psychologique la plus efficace possible et un travail d'action sociale.

Nous apprécions travailler avec les autres, échanger dans une souplesse de pensée. Nos analyses idéologiques ne se renferment pas, elles s'ouvrent le plus possible. Les émergences de nouvelles idées se confrontent et sont critiquées. Nous tentons de répondre à des manques et des attentes de différents travailleurs sociaux et éducatifs. Nous favorisons ainsi l'émergence de nouvelles pratiques. Un exemple est notre contribution lors d'une après-midi au rassemblement des accompagnateurs et accompagnatrices auprès des hommes auteurs de violences conjugales lors de la journée nationale FNACAV des associations regroupées (vendredi 17 mars 2017 à Paris). Nous avons réfléchi pour la première fois à ce qui serait fondateur d'une identité d'accompagnateurs et d'accompagnatrices des groupes de parole d'hommes auteurs violences en couple.

Un autre souci majeur réside dans les pratiques de liaison et de partenariat. Lorsqu'une personne nous est envoyée par des services sociaux, nous effectuons systématiquement un retour quant à celle-ci et le travail qui va être entrepris avec elle.

Parmi nos autres partenaires principaux, il y a le SAVIM (Service d'Aide aux Victimes d'Information et de Médiation). Cette association a été créée en janvier 1993. Elle a 2 activités : l'aide aux victimes et l'accès au droit.

Cette structure, association d'aide aux victimes développe des activités essentielles dans la poursuite de la politique locale de prévention.

Pour l'aide aux victimes, une prise en charge globale est proposée aux victimes. Il s'agit d'une activité d'accueil, d'écoute, d'information juridique, de soutien psychologique si nécessaire, de suivi, d'accompagnement dans les démarches, d'aide à l'indemnisation des victimes.

Toutes les victimes peuvent s'adresser au SAVIM, quel que soit l'infraction pénale à l'origine de leurs préjudices et/ou de leur traumatisme. En ce qui concerne l'accès au droit, il s'agit d'une activité d'information juridique à destination des personnes rencontrant un problème dans leur vie quotidienne.

Cette association nous envoie de nombreuses personnes (victimes et auteurs), s'occupant prioritairement de celles qui ont porté plainte. Nous sommes partenaires avec elle du dispositif téléphone grave danger qu'elle coordonne.

Un de nos autres partenaires privilégiés est le CIDFF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles) Les CIDFF sont des lieux d'accueil et d'information sur les droits pour tout public et en particulier pour les femmes. Ils assurent un service juridique et nous orientent des personnes pour un travail psychothérapeutique. Nous leur orientons également des personnes qui pourront bénéficier de leurs compétences spécifiques.

Nous faisons partie du réseau de « lutte contre les violences faites aux femmes » et nous sommes signataires de la convention violence faites aux femmes (ministère de l'égalité femmes/hommes). Cela marque que nous travaillons dans le cadre de la loi républicaine et plus largement dans le cadre de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale (cette charte invite les collectivités territoriales à utiliser leurs pouvoirs et leurs partenariats en faveur d'une plus grande égalité pour toutes et tous).

Nous sommes aussi partenaires depuis 2010, de PRÉVIOS (PRÉvention Violence et Orientation Santé), un réseau à dimension régionale, dont les médecins reçoivent les victimes de violences conjugales pour ordonner le nombre d'ITT (interruption temporaire de travail) suite aux blessures.

Cette association informe de ces thèmes le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) c'est-à-dire tous les agents territoriaux, 'cadres A' de la région Midi-Pyrénées dont le travail est en relation avec les victimes de violences en couple. (Médecins, sages-femmes, infirmiers et infirmières ... et autres fonctionnaires publics).

Nous accompagnons les personnes auteurs et victimes de violences conjugales et donc en prise avec toutes les formes de ces violences en couple.

Nous tentons d'avancer en favorisant une réflexion et un engagement permanent. Ainsi nous intervenons le plus possible pour présenter notre travail en centres de formation, École Nationale d'Application de la Police Nationale (ENSAPN), École Nationale d'Administration Pénitentiaire (ÉNAP), classes terminales de lycées, à la fédération nationale et régionale... et nous nous inscrivons dans les colloques scientifiques et nous proposons régulièrement des articles pour une recherche constante.

SITE

[AVAC](#)



Et pour nous joindre :

avac.toulouse@online.fr